



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



1233.50
Distr.
GENERALE
S/12574
22 février 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 février 1978, indiquant que M. Michel Lennuyeux-Commene avait été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
